



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

➔ RAPPORT D'ÉTUDE

Peut-on comparer l'insertion professionnelle des lycéens à celle des apprentis ?

Note d'étude préliminaire à partir des résultats des enquêtes IVA et IPA 2006

Christophe Chapot, OREF Ile-de-France



Sommaire :

Introduction : une première étude à approfondir.....	3
1. Deux enquêtes similaires, quoique.....	4
2. Des offres de formation différentes.....	6
3. La comparaison des résultats doit se faire à un niveau fin pour être pertinente	11
3.1 L'accès à l'emploi : le taux d'emploi.....	11
3.2 L'accès à l'emploi : une première typologie.....	15
3.3 La qualité de l'emploi : part des emplois à durée déterminée.....	21
4. Des publics différents.....	22
Conclusion.....	23
Bibliographie.....	26

Introduction : une première étude à approfondir

La diffusion des résultats des enquêtes IVA et IPA, dont le questionnaire est identique, conduit naturellement à vouloir comparer l'efficacité de ces deux filières de formation sur l'insertion professionnelle à court terme.

Sept mois après leur sortie de formation, 69 % des apprentis sont en emploi, contre 50 % des lycéens. Que recouvre cet écart et que peut-on en conclure ?

Lors de la journée d'études du 8 mars 2007 sur l'insertion des jeunes organisée par l'OREF¹, les premiers résultats des enquêtes réalisées en 2006 sur l'Insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et l'Insertion professionnelle des apprentis (IPA) ont fait l'objet de présentations distinctes. Lors des débats qui ont suivi les communications, les participants au colloque ont fait part de leur interrogation quant à l'absence de mise en regard de ces différents résultats. En réponse, les intervenants ont souligné la complexité d'une telle analyse et les risques d'une comparaison trop hâtive et générale. Le risque le plus important est d'opposer ces deux filières de formation. D'une part, considérer l'apprentissage comme une panacée pour résorber le chômage des jeunes et résoudre les problèmes liés à leur orientation, en même temps que les problèmes d'inadéquation entre formation et emploi (un jeune sur deux n'exerce pas un métier pour lequel il a été formé). D'autre part, remettre en cause la formation sous statut scolaire en considérant qu'elle ne permet pas aux jeunes de s'insérer rapidement et durablement dans la vie active, en raison d'un décalage trop grand de ses formations par rapport aux besoins du marché du travail. C'est pour éviter de tels écueils que l'OREF a réalisé ce premier rapprochement au niveau de la région francilienne. Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors de la journée d'études sur l'insertion des jeunes qui s'est déroulée le 15 avril 2008².

Cette étude compare les résultats des enquêtes d'insertion des lycéens (IVA) et des apprentis (IPA) ayant préparé les mêmes diplômes en signalant les contrastes entre le public scolaire et le public apprenti. Elle confirme que les apprentis accèdent plus facilement à l'emploi que les lycéens de même niveau et spécialité de formation. Elle devra être approfondie, poursuivie et consolidée sur la base des résultats des enquêtes 2007³, et de l'exploitation d'autres sources statistiques⁴ à l'échelon de la région Ile-de-France : ces sources permettront d'avoir un recul au-delà des sept premiers mois de vie active et des informations plus complètes sur les caractéristiques sociodémographiques des apprentis et lycéens. Une étude économétrique « toutes choses égales par ailleurs » permettrait également de démêler les déterminants de l'insertion, d'identifier les atouts et faiblesses de l'apprentissage et de la formation sous statut scolaire, et de comparer l'Ile-de-France aux autres régions. L'impact des embauches par l'entreprise d'apprentissage sur les indicateurs d'emploi devra également être cerné. Une bibliographie complète figure en fin de rapport, elle devra être utilisée dans son ensemble afin de mieux interpréter les résultats observés.

¹ En partenariat avec la Région Ile-de-France, la DRTEFP et les académies de Créteil, Paris et Versailles.

² Diaporama de la présentation disponible sur le site Internet de l'OREF (www.oref-idf.org).

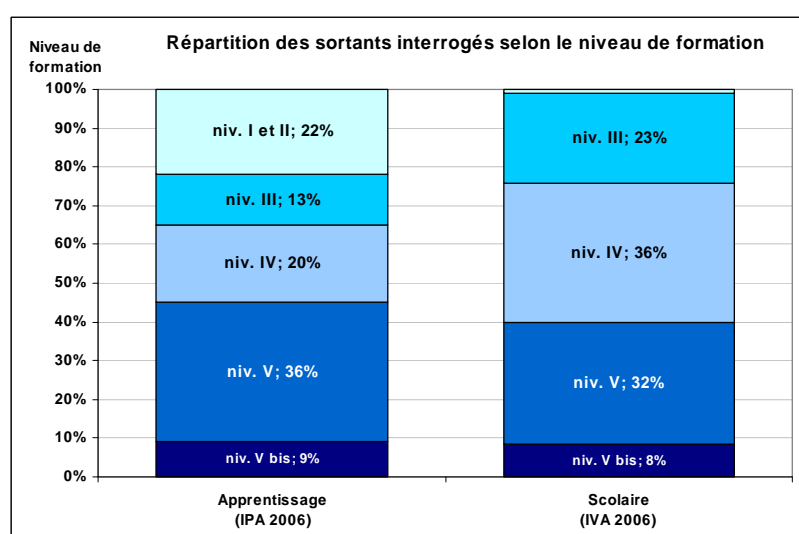
³ Depuis cette étude, les résultats des enquêtes 2007 ont commencé d'être publiés.

⁴ Enquêtes Génération du Céreq.

1. Deux enquêtes similaires, quoique...

Les enquêtes insertion dans la vie active (IVA) et insertion professionnelle des apprentis (IPA) ont de nombreuses caractéristiques communes. Elles interrogent des jeunes sept mois après leur sortie de formation initiale avec un questionnaire rigoureusement identique. Le dispositif d'enquêtes est piloté au niveau national par les services statistiques du ministère de l'Éducation Nationale. La collecte des données est pilotée par les académies et effectuée par les établissements de formation (lycées, CFA) avec le soutien de la Région.. En Ile-de-France, ces deux enquêtes ont également en commun une interrogation exhaustive des spécialités de formation⁵.

Toutefois, on se heurte à une première difficulté lorsque l'on souhaite comparer les résultats des deux enquêtes : elles ne couvrent pas les mêmes champs.



Source : IVA et IPA 2006

L'enquête sur les sortants d'apprentissage (IPA) apporte des informations sur l'ensemble des niveaux de formation : du niveau V bis⁶ (qui correspond aux sortants de 1^{ère} année de CAP ou de BEP), aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie des diplômes (masters, doctorats, titres d'ingénieurs...). Du côté de la voie scolaire (IVA), ce sont uniquement les jeunes lycéens qui sont interrogés (du Vbis au niveau BTS) ; alors que les sortants d'université notamment de DUT (Diplôme universitaire de technologie) ne relèvent pas du champ de l'enquête : seule une infime minorité des sortants aux niveaux II et I (baccalauréat + 3 ans et au-delà) est concernée par l'enquête IVA.

Ainsi, pour la région Ile-de-France en 2006, on ne peut comparer au mieux, que les données concernant des jeunes sortant de formation aux niveaux Vbis à III. Cette étude s'est centrée sur les niveaux V à III.

Les enquêtes IVA et IPA interrogent des sortants de formation, autrement dit, des flux de jeunes formés. Il faut donc également analyser les offres proposées par ces deux modes de formation initiale (sous statut scolaire et en apprentissage) à partir des « stocks » de jeunes inscrits en formation une année scolaire donnée (2004-2005 pour les jeunes qui ont été

⁵ Dans la plupart des autres académies, l'enquête IVA n'est effectuée chaque année que sur la moitié des formations ; il faut donc deux années consécutives pour atteindre une telle exhaustivité.

⁶ Pour la définition des niveaux de formation, se reporter à la partie méthodologique : page 23).

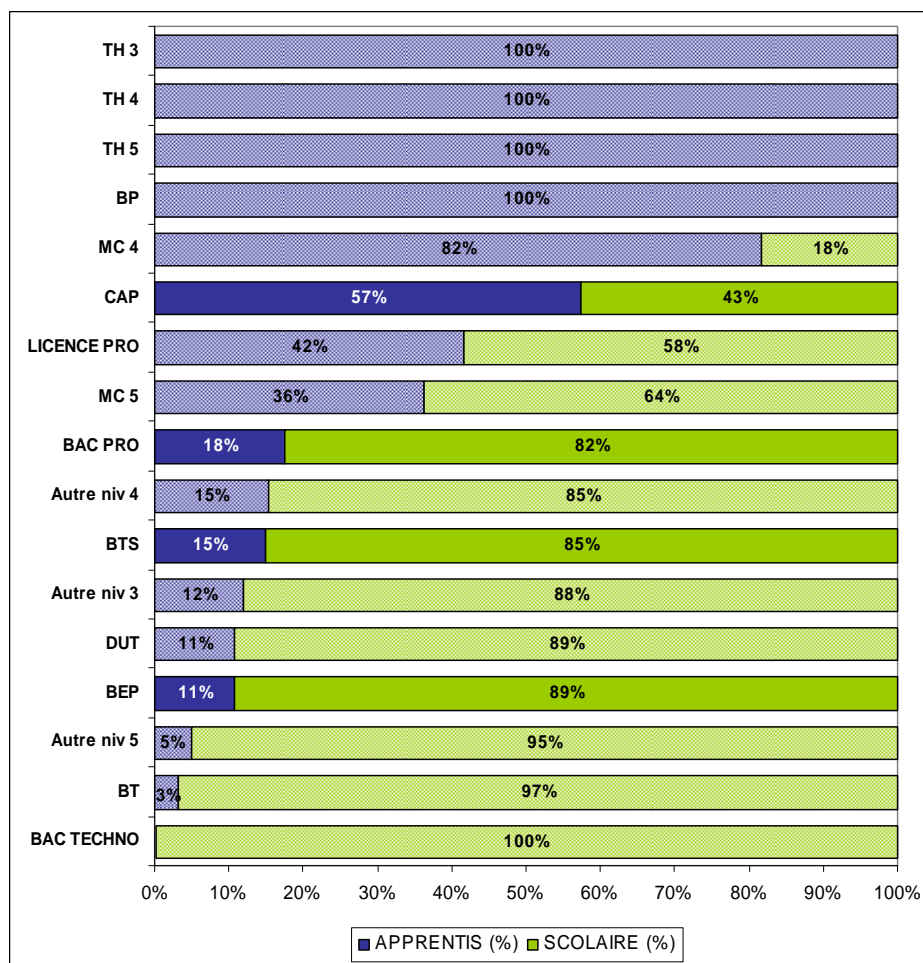
interrogés en février 2006 dans IVA et IPA). Cette comparaison est possible grâce à une base de données consolidée au niveau régional ⁷.

⁷ La Base DADE

2. Des offres de formation différentes

Le poids de l'apprentissage varie amplement selon le niveau du diplôme préparé...

Afin de comparer les offres de formation professionnelle initiale proposées sous statut scolaire et en apprentissage nous avons calculé les parts respectives de lycéens sous statut scolaire (que nous appellerons « scolaires » par commodité) et d'apprentis, selon le niveau de diplôme préparé. Les proportions sont calculées sur les jeunes inscrits en Ile-de-France en dernière année de formation à la rentrée 2004-2005.



Source : DADE 2004-2005 / SISE 2004-2005 pour DUT et LICENCE PRO sous statut étudiant

Le poids de l'apprentissage varie nettement d'un diplôme à l'autre. Les titres homologués de niveau 3, 4 ou 5 (TH 3, TH 4, TH 5) ou encore les brevets professionnels (BP) sont exclusivement suivis en apprentissage. A contrario, le baccalauréat technologique se prépare uniquement sous statut scolaire. Entre ces extrêmes les diplômes plutôt préparés en apprentissage sont les mentions complémentaires de niveau 4 (MC 4) et les CAP. Les mentions complémentaires de niveau 5 (MC 5), les BEP, les baccalauréats professionnels, les DUT et les BTS sont en revanche majoritairement suivis sous statut scolaire ou étudiant.

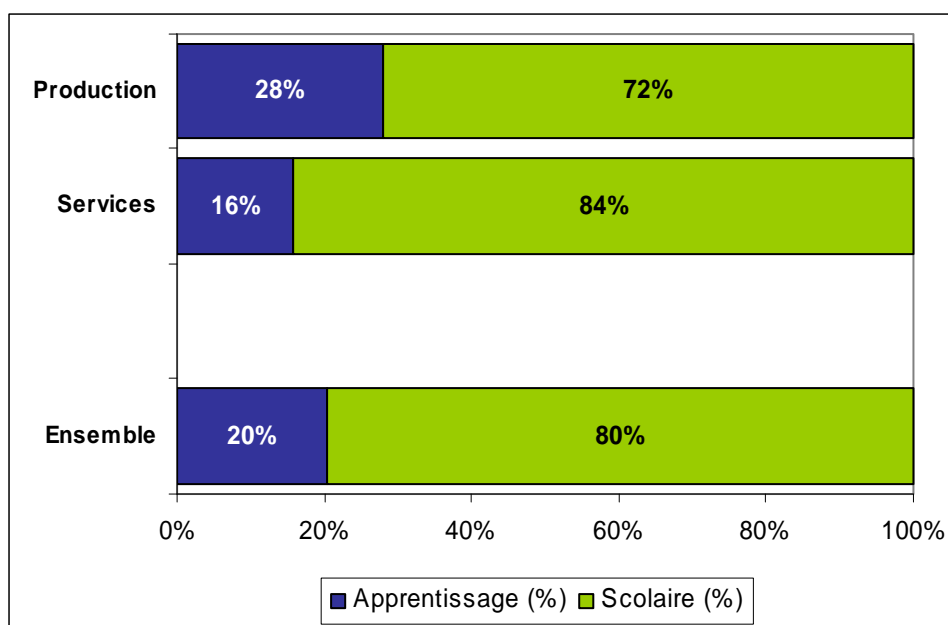
... et contraint à restreindre le champ de la comparaison

Il convient de restreindre davantage encore le champ de cette analyse comparative. On exclut les titres homologués et brevets professionnels uniquement préparés en apprentissage. Idem

pour les baccalauréats technologiques uniquement préparés par la voie scolaire⁸. Par ailleurs, les données sur les mentions complémentaires et les brevets de technicien sont écartées car elles ne sont pas exploitables statistiquement dans les enquêtes IVA et IPA. Celles sur les licences professionnelles et les DUT ne peuvent être comparées au travers des deux enquêtes.

En conséquence, cette étude comparative entre les scolaires et les apprentis ne portera que sur les sortants de CAP, BEP, BAC pro et BTS.

Poids respectifs de l'apprentissage et du scolaire chez les jeunes franciliens préparant un CAP, un BEP, un BAC pro ou un BTS par domaine de spécialité



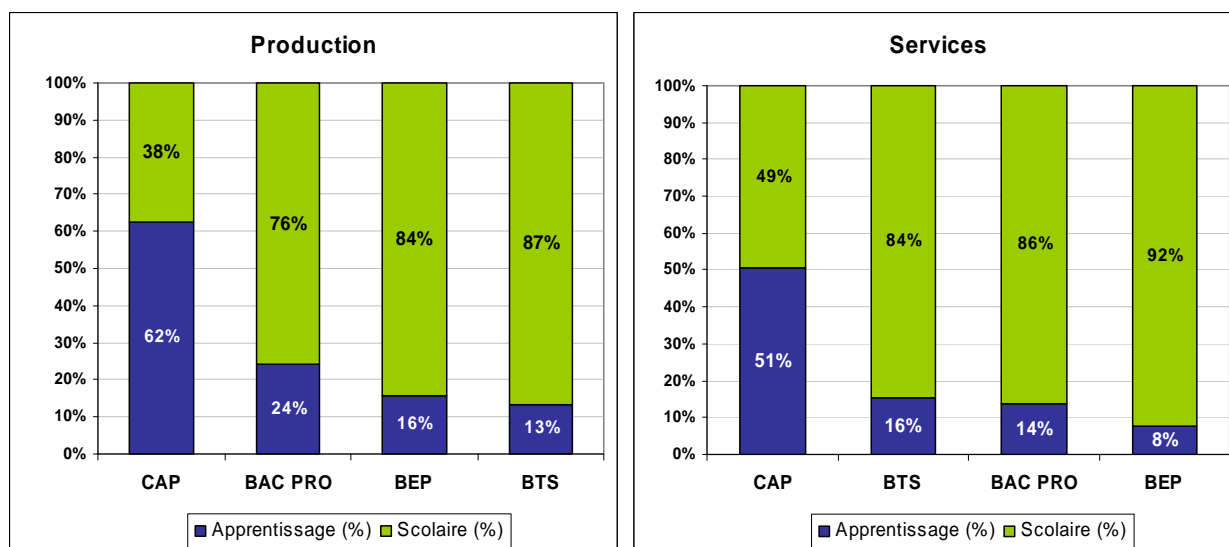
Source : Région Ile-de-France - DADE 2004-2005

Dans l'ensemble du champ précédemment défini (CAP, BEP, BAC pro et BTS), les apprentis représentent un cinquième des jeunes franciliens inscrits en dernière année en 2004-2005. Cette proportion est nettement plus forte dans les spécialités de la production, que dans celles des services. Toutefois, elle varie selon le niveau du diplôme préparé.

On retrouve cela dans les répartitions par spécialité mais il y a quelques exceptions : mécanique aéronautique et spatiale (68 % d'apprentis), finances, banque, assurances (48%), santé (28 %) et le nettoyage assainissement (25 %) spécialité plutôt en lien avec de grosses entreprises.

⁸ En outre, les baccalauréats technologiques visent davantage une poursuite d'études supérieures qu'une insertion directe sur le marché du travail.

Poids respectifs de l'apprentissage et du scolaire chez les jeunes franciliens préparant un CAP, un BEP, un BAC pro ou un BTS par domaine de spécialité et niveau de diplôme



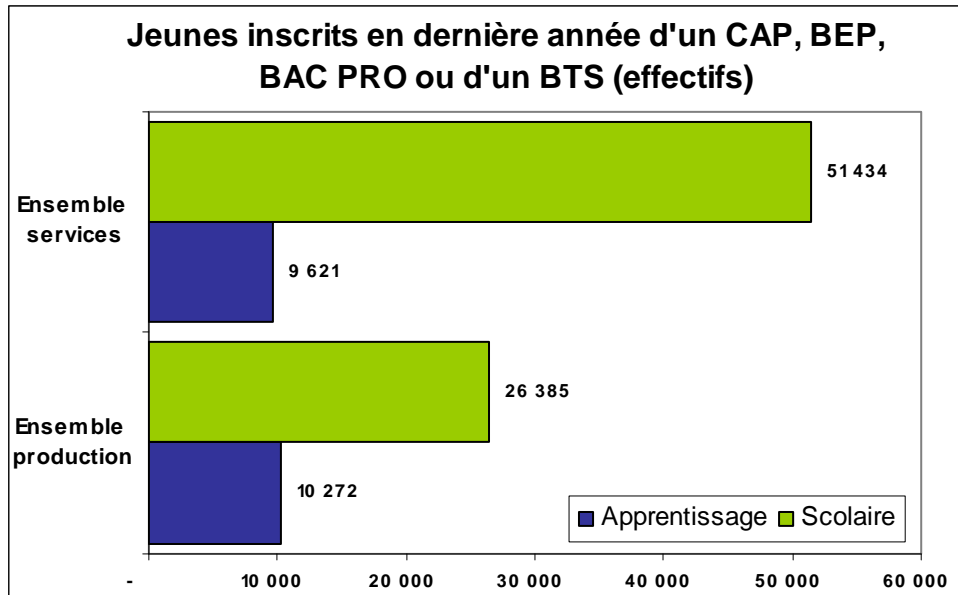
Source : Région Ile-de-France - DADE 2004-2005

Que ce soit dans les spécialités de la production ou dans les spécialités des services, le CAP est le diplôme le plus souvent préparé en apprentissage. Dans la production, près d'un quart des BAC pro se font en apprentissage. En revanche, les BEP des services ne sont quasiment pas représentés en apprentissage.

La majorité des diplômes préparés par apprentissage sont de niveau V (43 %) et IV (19 %)⁹. Outre les différences structurelles des offres de formation selon le domaine de spécialité et le niveau du diplôme préparé, ces deux modes de formation (scolaire et par apprentissage) prennent en charge des volumes de jeunes très différents.

⁹ Il faut souligner que les diplômes de l'enseignement supérieur, mêmes s'ils sont exclus de notre champ d'analyse, sont surreprésentés en Ile-de-France par rapport à la province et voient leurs effectifs progresser, particulièrement aux niveaux II et I. Cette situation reflète la forte présence des cadres dans la structure de l'emploi francilien (Source : Panorama de l'apprentissage en Ile-de-France 2007, p. 7. Voir bibliographie)

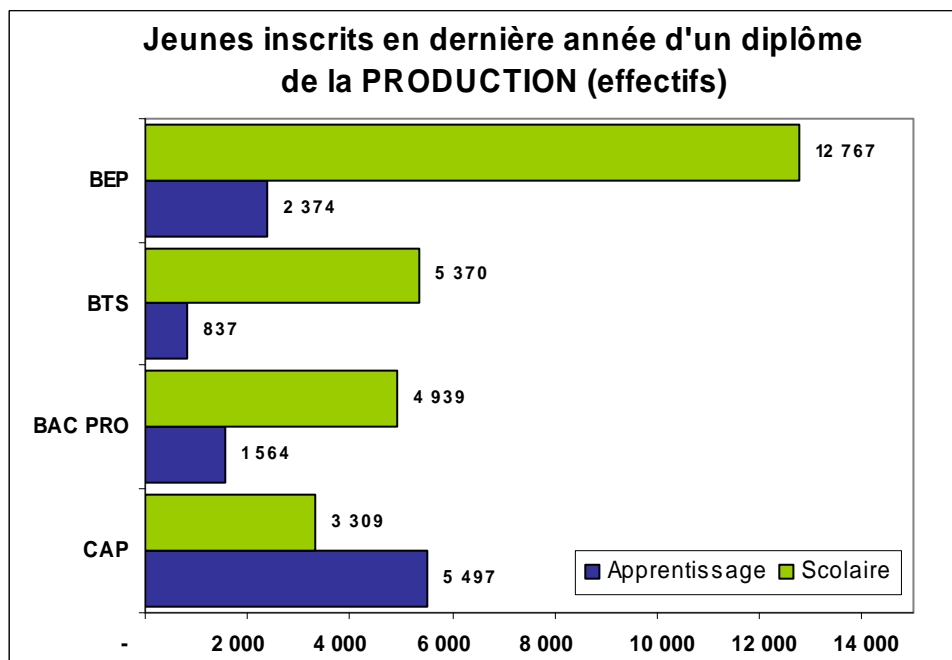
Comparons ce qui est comparable



Source : Région Ile-de-France - DADE 2004-2005

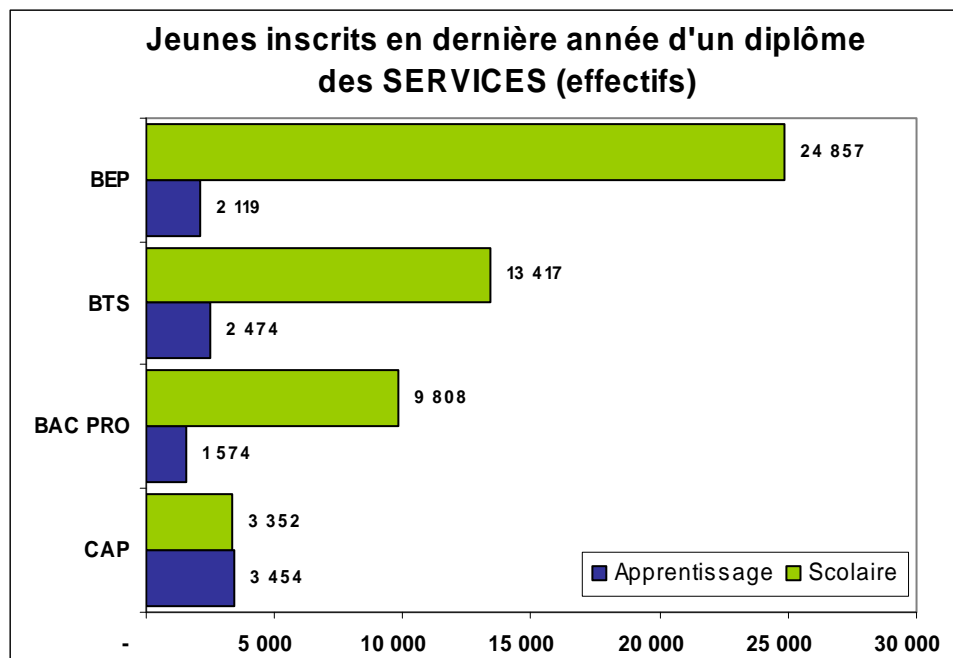
Les volumes de jeunes varient beaucoup selon le mode de formation : les plus gros effectifs sont accueillis sous statut scolaire. Ce sont les formations scolaires des services qui accueillent le plus de lycéens : deux fois plus qu'en production. Côté apprentissage en revanche, il y a autant de jeunes en formation dans les services que dans la production, signe de la sous représentation des formations des services dans l'apprentissage.

Si l'on ajoute à cette distinction par domaine de spécialité le niveau de diplôme préparé, on constate que pour les formations scolaires de la production, ce sont les BEP qui rassemblent les plus gros effectifs (environ 13 000 jeunes), alors que c'est dans les préparations aux CAP des domaines de la production que les jeunes sont les plus nombreux à être en apprentissage.



Source : Région Ile-de-France - DADE 2004-2005

Dans les services, c'est le statut scolaire qui rassemble le plus d'inscrits. En scolaire, ce sont les BEP qui ont les plus gros effectifs (25 000 inscrits). Viennent ensuite les BTS (13 500 inscrits), les BAC pro (10 000 inscrits) puis les CAP (3 000 inscrits). En comparaison, les effectifs d'apprentis varient peu d'un diplôme à l'autre, le CAP étant cependant plus important.



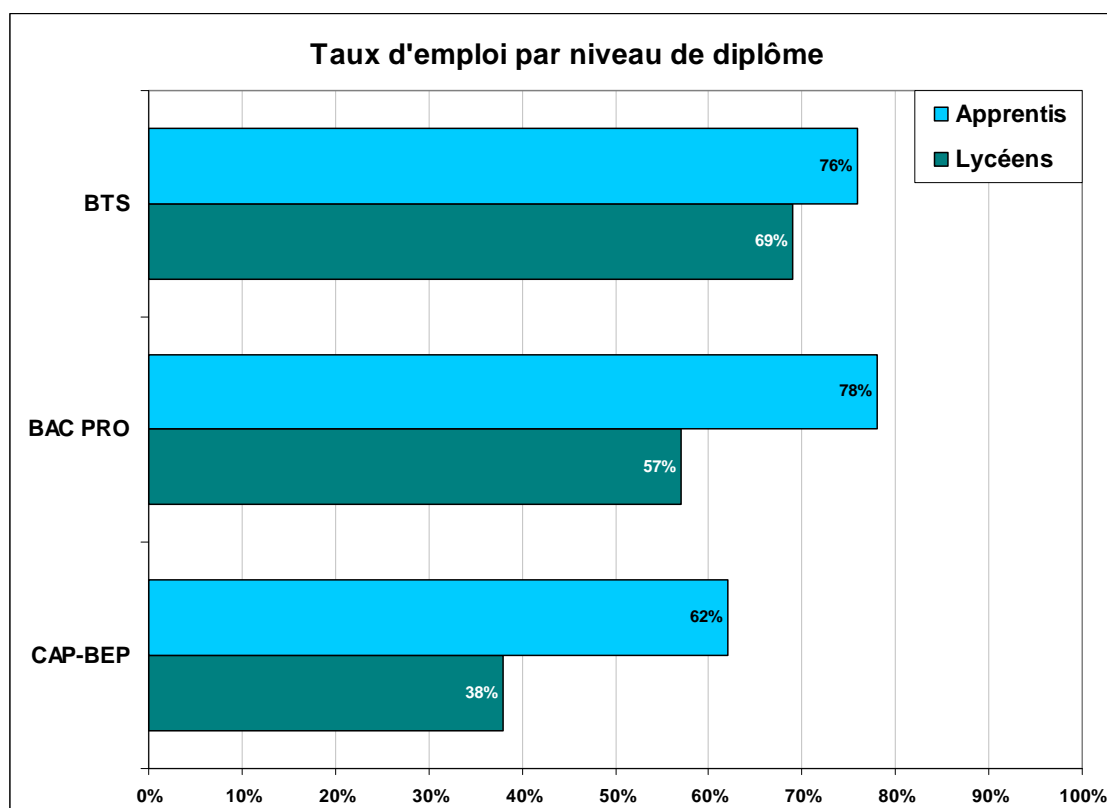
Source : Région Ile-de-France - DADE 2004-2005

3. La comparaison des résultats doit se faire à un niveau fin pour être pertinente

Les champs d'analyse retenus par les enquêtes IVA et IPA étant différents, et l'offre de formation n'étant pas identique sous statut scolaire et en apprentissage, il convient d'aller au-delà des constats généraux pour comparer l'insertion professionnelle des sortants de la voie scolaire à celle des sortants de l'apprentissage. C'est l'objet de cette troisième partie.

3.1 L'accès à l'emploi : le taux d'emploi

Taux d'emploi par niveau de diplôme



Source : IVA et IPA 2006

* Pour les apprentis, la catégorie BTS comprend également les DUT

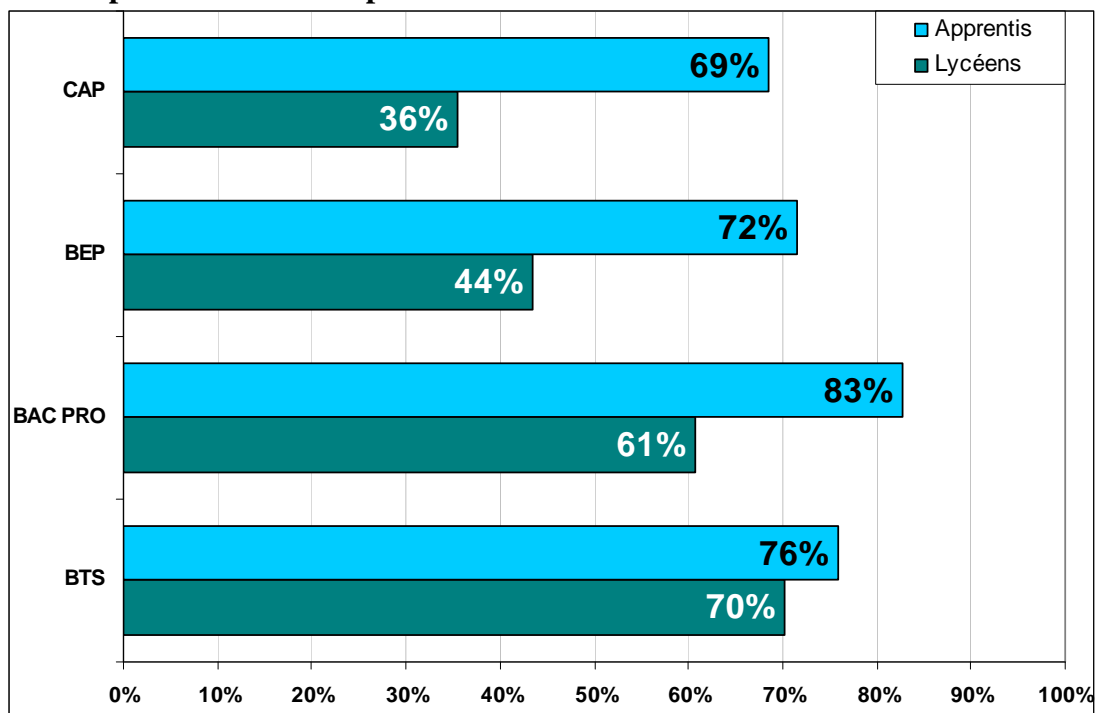
L'accès à l'emploi est plus favorable aux apprentis à tous les niveaux de formation. Toutefois, plus le niveau de diplôme s'élève, moins l'écart de taux d'emploi est important entre lycéens et apprentis. Pour les apprentis, ce sont les sortants de BAC pro qui ont le taux d'accès à l'emploi le plus élevé. Pour les lycéens, le taux d'emploi s'élève en même temps que le niveau de formation, il est maximal pour les sortants de BTS.

Les travaux du Céreq au plan national montrent que le niveau de formation prime sur le mode de formation. Autrement dit, la poursuite d'étude par la voie scolaire protégerait toujours mieux du chômage qu'une orientation précoce vers un CFA (Centre de formation d'apprentis) (Arrighi, Joseph, 2005). Nous observons ici le contraire : les lycéens sortant de BAC pro ont un taux d'emploi inférieur à celui des apprentis de niveau CAP-BEP. C'est la même chose

pour les lycéens de niveau BTS par rapport aux apprentis issus de BAC pro. Particularité francilienne ou décalage qui se rattrape dans les trois premières années¹⁰ de vie active ?

L'obtention du diplôme facilite l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les deux graphiques qui suivent présentent les taux d'emploi par niveau de diplôme pour les diplômés (premier graphique) et les non diplômés (deuxième graphique).

Taux d'emploi des sortants diplômés

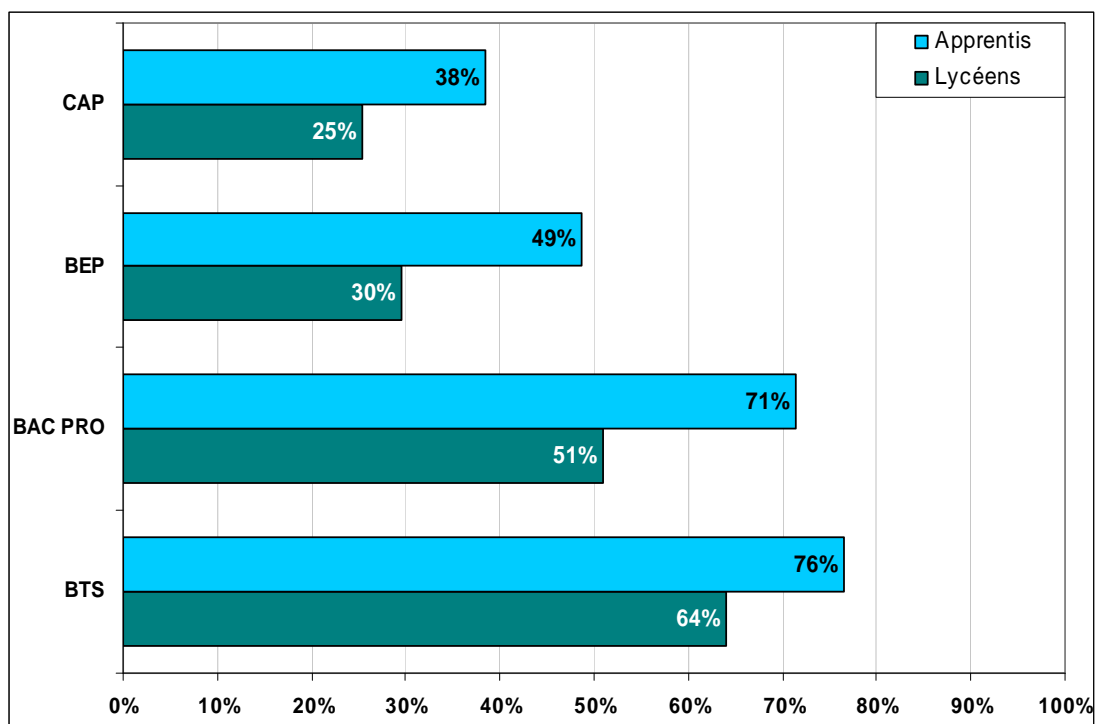


Source : IVA et IPA 2006

* Pour les apprentis, la catégorie BTS comprend également les DUT

¹⁰ Les enquêtes IVA et IPA interrogent les jeunes sept mois après leur sortie, alors que les enquêtes Génération offrent un recul de trois années, voire plus.

Taux d'emploi des sortants non diplômés

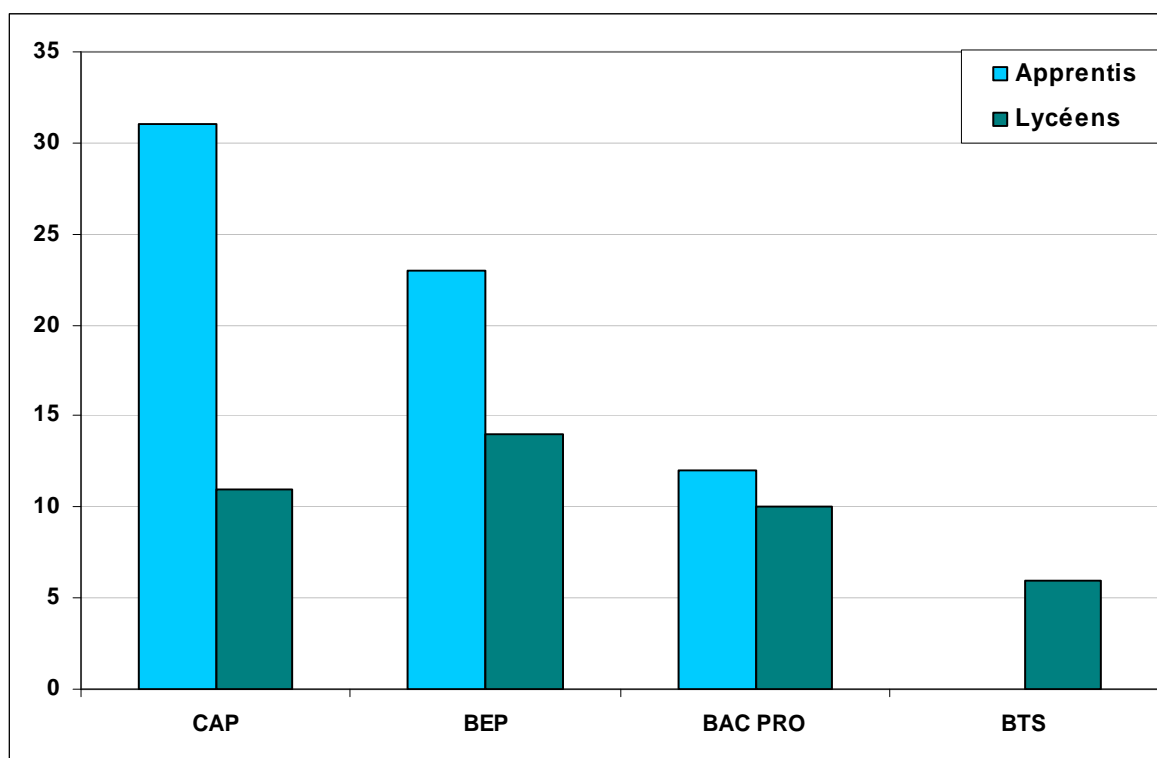


Source : IVA et IPA 2006

* Pour les apprentis, la catégorie BTS comprend également les DUT

De l'examen de ces deux histogrammes, il ressort d'une part que l'insertion des apprentis est toujours supérieure à celle des lycéens, quel que soit le niveau de diplôme considéré. D'autre part, que l'accès à l'emploi des non diplômés est inférieur à celui des diplômés à tous les niveaux de formation, sauf au niveau BTS en apprentissage où il est équivalent.

Écart = Taux d'emploi diplômés – Taux d'emploi non diplômés



Source : IVA et IPA 2006

* Pour les apprentis, la catégorie BTS comprend également les DUT

Pour les apprentis, l'écart entre diplômés et non diplômés diminue à mesure que le niveau de diplôme s'élève. Une interprétation de ce résultat peut être avancée : les apprentis qui échouent à leur diplôme ont la possibilité de rester dans leur entreprise avec leur diplôme de niveau inférieur (BAC pro s'ils ratent leur BTS par exemple). En revanche, pour les lycéens : l'écart diminue plus modérément entre les niveaux BEP, BAC pro et BTS. Au niveau CAP, il y a peu d'écart d'accès à l'emploi entre titulaires du diplôme et non diplômés, contrairement à ce qui est observé pour les apprentis.

3.2 L'accès à l'emploi : une première typologie

Les travaux du Céreq au niveau national soulignent le rôle essentiel joué par la spécialité de formation dans l'accès à l'emploi. Après trois ans de vie active, la proportion d'apprentis en emploi varie fortement d'une spécialité à l'autre, et il en va de même pour les écarts entre apprentis et jeunes issus du scolaire. Ce constat tend à montrer que selon les secteurs d'activité, les entreprises font un usage différent de l'apprentissage. Deux logiques distinctes semblent à l'œuvre dans les pratiques d'embauche d'apprentis par les entreprises : un usage permanent d'un volant de main d'œuvre en formation, ou une présélection de salariés en vue de leur recrutement. Dans certains secteurs ces deux logiques peuvent se combiner. Par exemple, des perspectives d'embauche après l'apprentissage faibles au niveau CAP-BEP et fortes au-delà (Arrighi, Joseph, 2005).

Le tableau ci-dessous met en regard, par niveau et spécialité de formation, quelques indicateurs issus des enquêtes IVA et IPA. Lorsque les données sont manquantes, c'est en raison d'un nombre insuffisant des réponses à l'enquête.

	IPA 2006				IVA 2006			
	SORTANTS	taux d'emploi (en %)	proportion d'emplois à durée déterminée (en %)	proportion de femmes (en %)	SORTANTS	taux d'emploi (en %)	proportion d'emplois à durée déterminée (en %)	proportion de femmes (en %)
CAP-BEP								
214 Aménagement paysager	179	62		5				
221 Agro-alim., alim., cuisine	938	61	21	8	279	44	37	46
227 Energie, génie climatique	191	75	41	0	234	41	38	0
232 Bâtiment : construction et couverture	274	76	31	0				
233 Bâtiment : finitions	569	58	32	3	318	30	40	2
234 Travail du bois et de l'ameublement	280	61	45	5	262	37	60	1
252 Moteurs et mécanique auto	504	59	32	1	353	41	49	3
254 Structures métalliques	382	67	42	1	295	33	53	1
255 Electricité, électronique	454	65	35	1	1154	34	54	1
311 Transport, manutention, magasinage	310	80	23	5	105	61		6
312 Commerce, vente	850	59	34	65	1159	34	50	49
330 Spé. pluri. sanitaires et sociales	191	57	65	91	1202	43	65	94
332 Travail social	154	69		93				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	386	63	24	29	394	55	32	41
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	223	66		53				
336 Coiffure, esthétique	710	50	48	97	389	48	76	98
Moyenne CAP-BEP	7 362	62	35	30	9889	38	54	43
BAC PRO								
	SORTANTS	taux d'emploi (en %)	proportion d'emplois à durée déterminée (en %)	proportion de femmes (en %)	SORTANTS	taux d'emploi (en %)	proportion d'emplois à durée déterminée (en %)	proportion de femmes (en %)
221 Agro-alim., alim., cuisine	128	95	14	21				
227 Energie, génie climatique	157	89	22	0	147	58	46	0
233 Bâtiment : finitions	127	91	16	4	75	66		21
250 Spé. Pluri. mécaniques-électricité	129	87	26	0	289	56	56	0
252 Moteurs et mécanique auto	257	85	22	1	193	67	46	3
255 Electricité, électronique	379	77	32	6	883	57	57	1
312 Commerce, vente	418	76	39	56	936	60	56	40
330 Spé. pluri. sanitaires et sociales	157	66		83	386	55	50	80
331 Santé	322	89	31	94				
336 Coiffure, esthétique	609	79	21	95				
Moyenne BAC PRO	3 903	78	29	46	6624	57	56	45
BTS								
	SORTANTS	taux d'emploi (en %)	proportion d'emplois à durée déterminée (en %)	proportion de femmes (en %)	SORTANTS	taux d'emploi (en %)	proportion d'emplois à durée déterminée (en %)	proportion de femmes (en %)
201 Techno de commandes des transf. indus.	141	80	31	1	473	70	49	3
250 Spé. Pluri. mécaniques-électricité	169	81	33	6	307	61	62	4
312 Commerce, vente	717	77	21	56	1374	64	50	55
313 Finances, banque, assurances	203	90	33	75	177	79	45	72
314 Comptabilité, gestion	278	80	39	79	1206	68	61	60
324 Secrétariat, bureautique	203	79	51	99	855	68	69	98
326 Informatique	208	76	29	9	327	72	52	15
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	106	77		71	424	80	42	69
Moyenne BTS	2 959	76	32	50	7256	69	52	51

Source : IVA et IPA 2006

Nous avons réalisé une typologie empirique de chaque couple niveau/spécialité de formation à partir de **l'insertion relative au sein de chaque voie de formation** :

Au sein de chaque voie de formation, on compare le taux d'emploi des jeunes sortants de la spécialité avec le taux d'emploi moyen de l'ensemble des jeunes du même niveau et de la même voie de formation¹¹.

Quatre catégories de couples niveau/spécialité de formation peuvent ainsi être identifiées.

Catégorie A : effet positif de la spécialité sur l'accès à l'emploi. Insertion supérieure à la fois pour les apprentis et les lycéens.

Pour un niveau et une spécialité de formation donnée :

Voie apprentissage : le taux d'emploi des anciens apprentis de la spécialité **est supérieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens apprentis du même niveau.

Voie scolaire : le taux d'emploi des anciens lycéens de la spécialité **est supérieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens lycéens du même niveau.

Exemple : au niveau Bac pro, spécialité bâtiment finitions :

Voie apprentissage : taux d'emploi = 91% > taux d'emploi moyen des apprentis du niveau = 78 %

Voie scolaire : taux d'emploi = 66 % > taux d'emploi moyen des anciens lycéens du niveau = 57%

Donc à niveau donné (Bac pro), l'effet spécialité pour « bâtiment finitions » est positif pour les deux modes de formation.

Catégorie B : effet négatif de la spécialité sur l'accès à l'emploi. Insertion inférieure à la fois pour les apprentis et les lycéens.

Pour un niveau et une spécialité de formation donnée :

Voie apprentissage : le taux d'emploi des anciens apprentis de la spécialité **est inférieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens apprentis du même niveau.

Voie scolaire : le taux d'emploi des anciens lycéens de la spécialité **est inférieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens lycéens du même niveau.

Exemple : au niveau CAP-BEP, spécialité commerce-vente :

Voie apprentissage : taux d'emploi = 59 % < taux d'emploi moyen des apprentis du niveau = 62 %

Voie scolaire : taux d'emploi = 34 % < taux d'emploi moyen des anciens lycéens du niveau = 38 %

Donc au niveau CAP-BEP, l'effet spécialité pour « commerce-vente » est négatif pour les deux modes de formation.

¹¹ Bien entendu ne font partie de la typologie que les niveaux de formation et les spécialités pour lesquels on dispose de données sur les deux modes de formation (scolaire et apprentissage). Cette typologie devra être consolidée avec les résultats des enquêtes ultérieures en raison de la faiblesse des effectifs dans beaucoup des spécialités étudiées.

Catégorie C : Discordance d'accès à l'emploi entre apprentissage et voie scolaire pour la spécialité. Insertion supérieure pour les apprentis.

Pour un niveau et une spécialité de formation donnée :

Voie apprentissage : le taux d'emploi des anciens apprentis de la spécialité **est supérieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens apprentis du même niveau

Voie scolaire : le taux d'emploi des anciens lycéens de la spécialité **est inférieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens lycéens du même niveau

Exemple : au niveau CAP-BEP, spécialité structure métalliques :

Voie apprentissage : taux d'emploi = 67% > taux d'emploi moyen des apprentis du niveau = 62%

Voie scolaire : taux d'emploi = 33 % < taux d'emploi moyen des anciens lycéens du niveau = 38 %

Donc au niveau CAP-BEP, l'effet spécialité pour « structures métalliques » est positif pour l'apprentissage et négatif pour la voie scolaire.

Catégorie D : Discordance d'accès à l'emploi entre apprentissage et voie scolaire pour la spécialité. Insertion supérieure pour les lycéens.

Pour un niveau et une spécialité de formation donnée :

Voie apprentissage : le taux d'emploi des anciens apprentis de la spécialité **est inférieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens apprentis du même niveau

Voie scolaire : le taux d'emploi des anciens lycéens de la spécialité **est supérieur** au taux d'emploi moyen de l'ensemble des anciens lycéens du même niveau

Exemple : au niveau CAP-BEP, spécialité coiffure-esthétique :

Voie apprentissage : taux d'emploi = 50% < taux d'emploi moyen des apprentis du niveau = 62 %

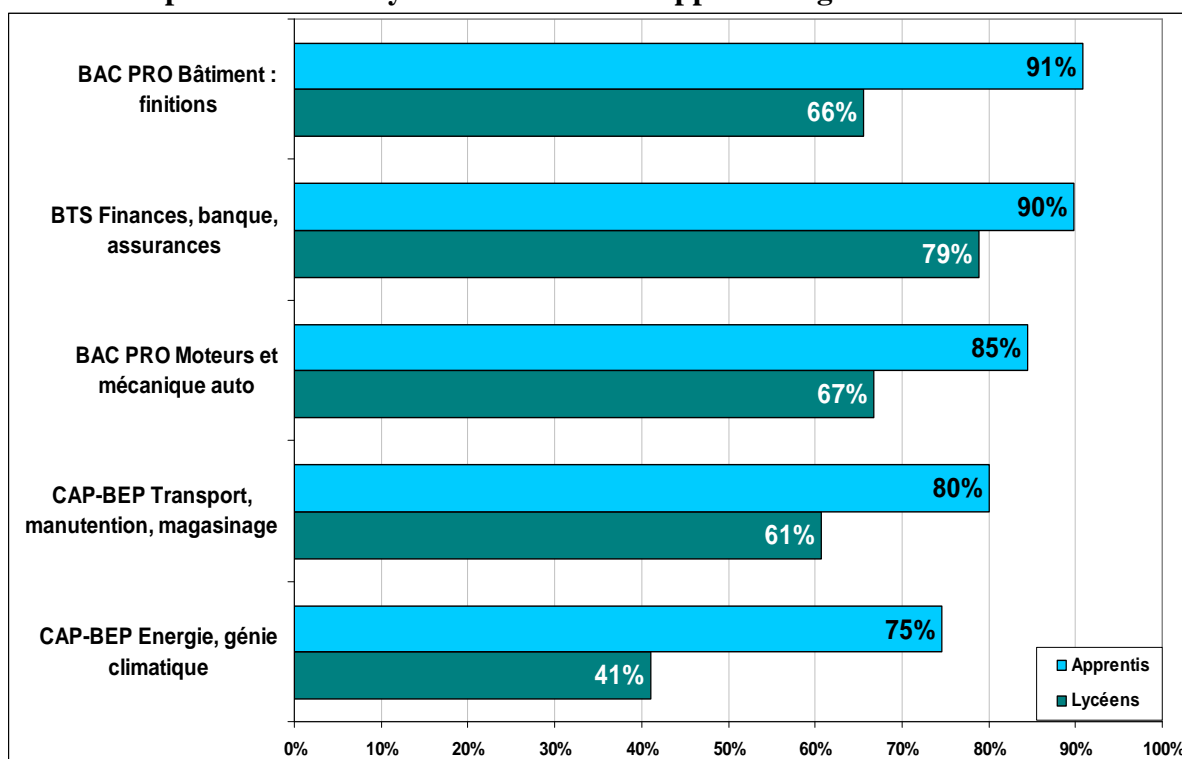
Voie scolaire : taux d'emploi = 48 % > taux d'emploi moyen des anciens lycéens du niveau = 38 %

Donc au niveau CAP-BEP, l'effet spécialité pour « coiffure – esthétique » est négatif pour l'apprentissage et positif pour la voie scolaire.

Des graphiques présentent pour chaque catégorie les spécialités et niveau de formation concernés.

A/ Effet spécialité positif

Insertion supérieure à la moyenne du niveau en apprentissage et en scolaire

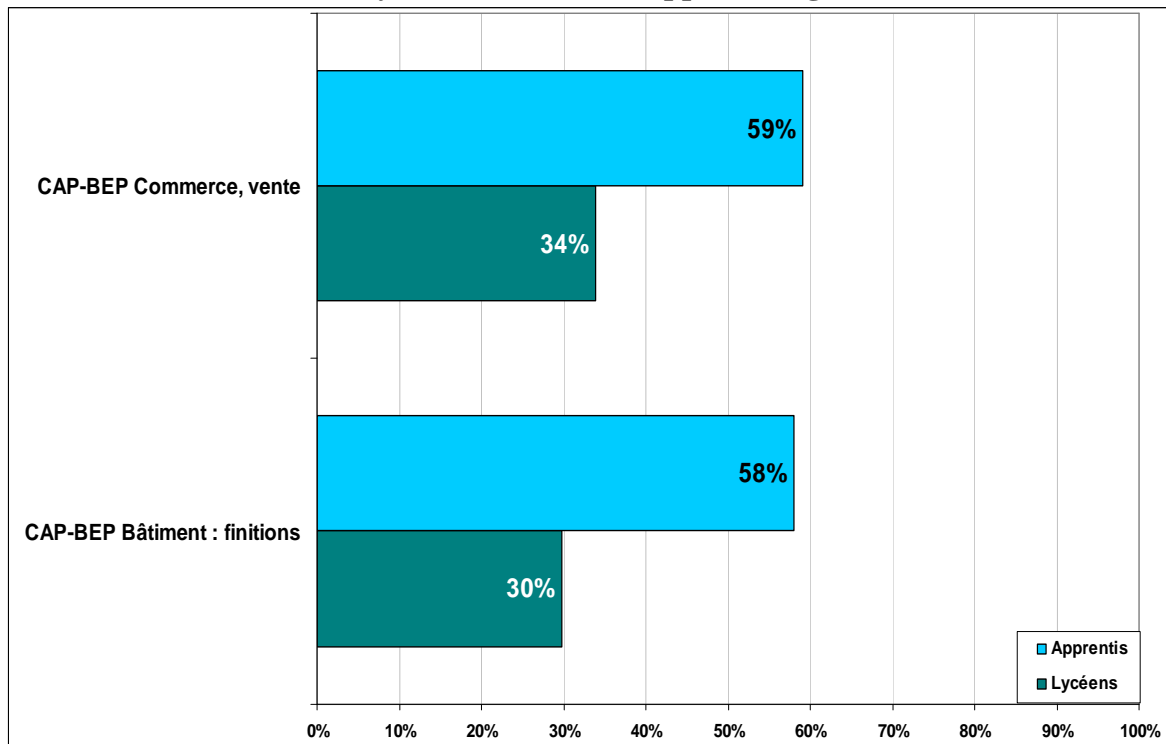


Source : IVA et IPA 2006

Si l'insertion des jeunes est supérieure à la moyenne pour les jeunes issus de l'apprentissage et ceux de la voie scolaire, il n'en demeure pas moins de forts écarts entre ces deux modes de formation. L'écart le plus important concerne les sortants de CAP-BEP énergie, génie climatique (+34 points à l'avantage des apprentis), ainsi que les sortants de BAC pro bâtiment finitions (+25 points à l'avantage des apprentis). Notons que pour ce dernier couple spécialité - niveau, les effectifs sont faibles dans la voie scolaire.

B/ Effet spécialité négatif

Insertion inférieure à la moyenne du niveau en apprentissage et en scolaire

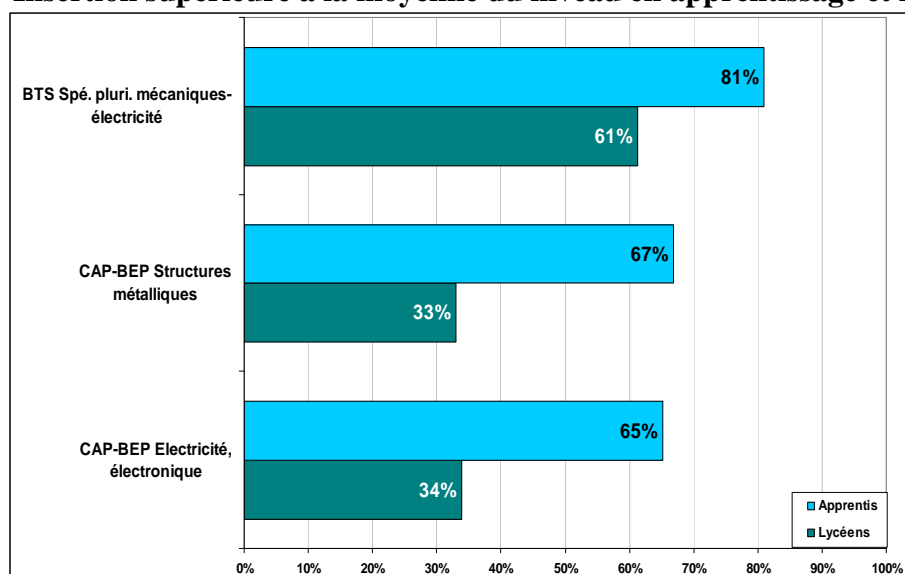


Source : IVA et IPA 2006

Les deux couples spécialité-niveau présents dans cette catégorie concernent le niveau V. Ainsi, même pour des spécialités qui insèrent généralement bien les jeunes (commerce vente), ou qui devraient à priori bien les insérer (le secteur du bâtiment éprouve de manière structurelle des difficultés de recrutement), un niveau de formation inférieur au baccalauréat ne semble plus être gage d'une insertion rapide sur le marché du travail. Il convient de nuancer ce propos : les taux sont présentés selon la spécialité de formation, or ils ne disent pas si le jeune a trouvé un emploi qui correspond à cette spécialité de formation.

C/ Discordance favorable à l'apprentissage

Insertion supérieure à la moyenne du niveau en apprentissage et inférieure en scolaire

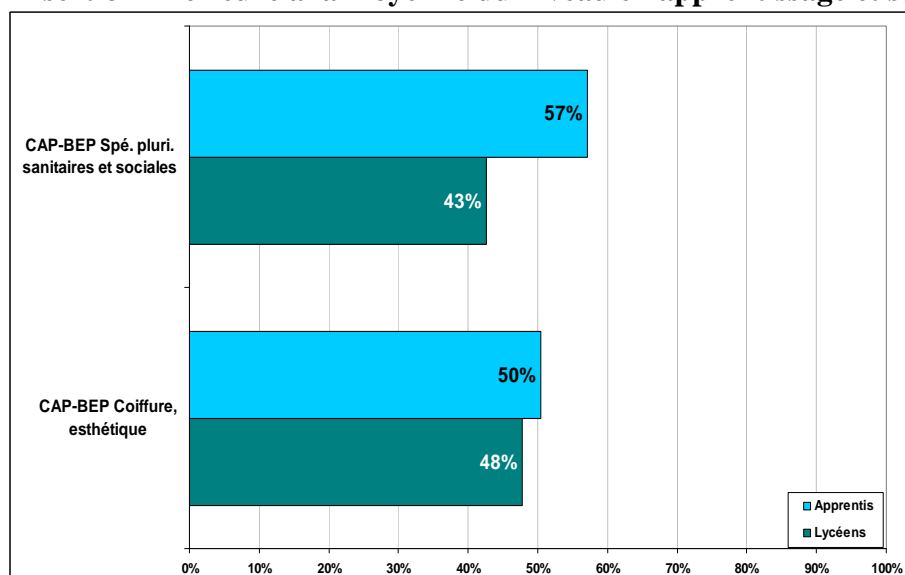


Source : IVA et IPA 2006

Pour les BTS des spécialités pluritechnologiques de la mécanique et de l'électricité, les enquêtes Génération ont montré que les lycéens avaient une insertion plus longue que les apprentis mais qu'il y avait un rattrapage par la suite (3 ans après la sortie). Il s'agit aussi de spécialités de la production, domaine traditionnellement utilisateur de l'apprentissage.

D/ Discordance favorable à la voie scolaire

Insertion inférieure à la moyenne du niveau en apprentissage et supérieure en scolaire



Source : IVA et IPA 2006

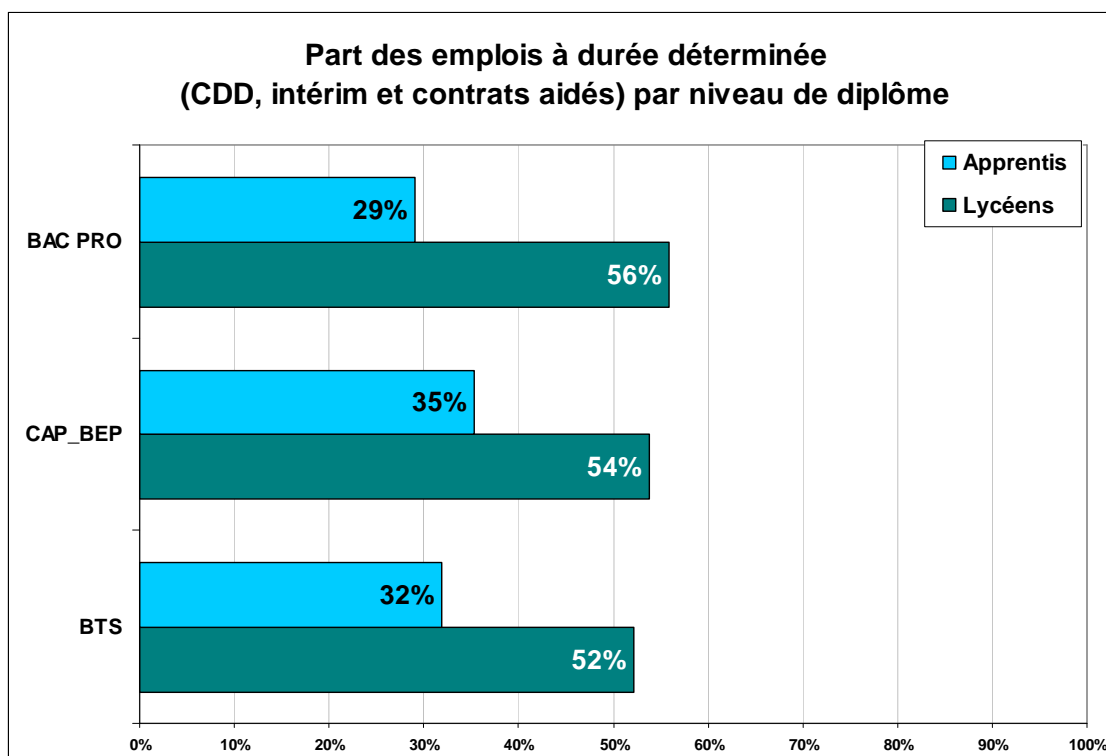
Les résultats presque identiques en apprentissage et en scolaire pour la coiffure, esthétique sont certainement liés à une logique de recrutement de petites entreprises de type artisanal qui font un usage permanent d'un volant de main d'œuvre en formation (Arrighi, Joseph, 2005). Ainsi les apprentis ne seraient pas avantagés par rapport à leurs homologues formés par la voie scolaire.

Sept mois après leur sortie de formation, les apprentis sont plus souvent en emploi que les jeunes qui ont effectué leur formation sous statut scolaire. Ce constat se vérifie quel que soit le niveau de formation. Toutefois, l'écart entre le taux d'insertion des apprentis et celui des lycéens s'amenuise avec l'élévation du niveau de formation. Par ailleurs, des effets liés à la spécialité de formation suivie se combinent aux effets présumés du mode de formation suivi (apprentissage ou scolaire), rendant ainsi les comparaisons complexes et de ce fait les constats généralistes peu pertinents.

Une autre dimension est à analyser pour rendre compte des premiers pas dans la vie active. Les jeunes en emploi au moment de l'enquête sont-ils pour autant dans une situation stable ? Nous ne donnerons ici qu'une première ébauche d'analyse à partir d'un unique indicateur : la part des emplois à durée déterminée (nombre de sortants en CDD, intérim ou contrat aidé / sortants en emploi).

3.3 La qualité de l'emploi : part des emplois à durée déterminée

Les anciens lycéens ont plus souvent des contrats à durée déterminée que les anciens apprentis, à tous les niveaux de formation. C'est pour les sortants de BAC pro que l'écart est le plus important (27 points).



Source : IVA et IPA 2006

Cette situation peut s'interpréter si l'on considère que la formation en apprentissage constitue une longue période d'essai. L'employeur qui embauche un apprenti qu'il a formé, l'embauchera certainement plus facilement en CDI. Cette hypothèse est confortée par un résultat de l'enquête IPA : 75 % des jeunes qui sont recrutés par leur entreprise d'accueil (un sur deux en moyenne) sont recrutés en CDI.

4. Des publics différents

Les caractéristiques sociodémographiques des lycéens et des apprentis diffèrent sur plus d'un point. Une raison supplémentaire d'être vigilant lorsque l'on compare leurs résultats en termes d'insertion professionnelle. Nous comparons dans cette partie trois variables individuelles par niveau de formation pour les lycéens et les apprentis : le genre, l'âge moyen et la nationalité. Il conviendrait d'approfondir cette analyse. D'une part, en interrogeant d'autres variables (origine sociale, localisation géographique, parcours scolaire ...). D'autre part, en croisant ces variables avec le domaine de spécialité (production, services) en plus du niveau de formation.

La part des femmes est plus élevée chez les lycéens

	Apprentis	Lycéens *
Niveau III	47 %	51 %
Niveau IV	41 %	45 %
Niveau V	29 %	46 %
Ensemble	37 %	47 %

** Hors terminales technologiques*

Source : Base centrale de pilotage, MEN, Ile-de-France rentrée 2004-2005

Les femmes sont moins présentes dans les formations en apprentissage que dans les formations sous statut scolaire. Toutefois, il faut souligner que le poids des services est plus important dans les formations sous statut scolaire qu'en apprentissage. Il y a donc ce que l'on appelle un « effet de structure » : les femmes étant davantage présentes dans les formations liées aux services, elles sont logiquement plus présentes dans la voie scolaire.

Nonobstant, la proportion de femmes est plus élevée dans l'apprentissage en Ile-de-France qu'en province et elle a nettement progressé ces dernières années¹².

Les apprentis sont un peu plus âgés aux niveaux IV et V

	Apprentis	Lycéens *
Niveau III	21 ans	21 ans
Niveau IV	20 ans	19 ans
Niveau V	18 ans	17 ans

** Hors terminales technologiques*

Source : Base centrale de pilotage, MEN, Ile-de-France rentrée 2004-2005

L'âge moyen des apprentis inscrits en dernière année de formation est globalement plus élevé que celui des lycéens. Ce constat se vérifie essentiellement aux niveaux V et IV. On peut faire l'hypothèse (à vérifier) que les jeunes inscrits en apprentissage à ces niveaux seraient plus souvent en situation de retard scolaire que leurs homologues lycéens. Ceci irait dans le sens de ce que certains travaux tentent de démontrer. La population des apprentis se subdiviserait en deux sous-populations distinctes : ceux recrutés au niveau infra bac et ceux recrutés dans l'enseignement supérieur, dont les parcours scolaires et performances sont très différents.

¹² Panorama de l'apprentissage en Ile-de-France 2007. Voir bibliographie.

La part des élèves étrangers est plus importante dans la population lycéenne

Part d'étrangers (UE + hors UE)	Apprentis	Lycéens *
Niveau III	5 %	7 %
Niveau IV	8 %	11 %
Niveau V	10 %	15 %
Ensemble	7 %	13 %
<i>Dont UE</i>	2 %	2 %

* Hors terminales technologiques

Source : Base centrale de pilotage, MEN, Ile-de-France rentrée 2004-2005

La proportion d'élèves étrangers est plus importante dans la population lycéenne. Ce constat est vrai à tous les niveaux de formation, toutefois la proportion diminue à mesure que le niveau s'élève. Globalement, la majorité des élèves de nationalité étrangère sont originaires d'un pays extérieur à l'union européenne.

Il conviendrait d'approfondir cette caractérisation des publics sous statut scolaire et sous statut d'apprentis afin de mieux appréhender dans quelle mesure les variables individuelles ont un impact sur les parcours de formation, l'obtention des diplômes et l'insertion sur le marché du travail.

Conclusion

Aucune comparaison des résultats des enquêtes IVA et IPA n'avait à ce jour été réalisée en Ile-de-France. Cette étude préliminaire montre les difficultés pour mener à bien une telle comparaison - car les performances d'un mode de formation par rapport à l'autre doivent être nuancées (Sollogoub, Ulrich, 1999) - mais aussi son intérêt pour éclairer les réflexions sur la complémentarité des voies de formation dans les parcours des jeunes et leur insertion professionnelle.

Elle constitue une première étape et devra être approfondie. D'une part, avec des sources statistiques complémentaires¹³ car les enquêtes IVA et IPA ne sont pas les mieux adaptées à traiter un tel sujet, même si elles ont l'avantage de permettre des comparaisons fines par niveau et spécialité de formation. D'autre part, le temps imparti à cette première étude ne nous a pas permis l'exploration exhaustive de la bibliographie présentée en fin de document. Enfin, l'utilisation de plusieurs enquêtes IVA et IPA successives permettraient de consolider ces premiers résultats.

La principale conclusion de cette étude préliminaire consiste à affirmer que l'on ne peut pas trancher la question de l'efficacité comparée de l'apprentissage et de la voie scolaire de manière globale.

¹³ Les échantillons franciliens des enquêtes Génération du Céreq (1998, 2001, 2004).

L'apprentissage ouvre le chemin vers une insertion professionnelle réussie. Doit-on pour autant stigmatiser l'institution scolaire et considérer l'apprentissage comme une panacée ?

Plusieurs arguments permettent de nuancer les résultats issus des deux enquêtes.

L'apprentissage est sélectif : un certain nombre de jeunes candidats ne trouvent pas de place comme apprenti¹⁴ et ceux qui obtiennent un contrat d'apprentissage ont déjà passé une « épreuve »¹⁵. L'insertion professionnelle des apprentis est en outre facilitée par le fait qu'ils peuvent être embauchés dans leur entreprise d'accueil (c'est le cas pour la moitié d'entre eux). Les publics accueillis sous statut scolaire et en apprentissage n'ont pas les mêmes caractéristiques sociodémographiques¹⁶. Or, l'institution scolaire, dans sa mission de service public ne peut être sélective, elle a pour mission d'accueillir tous les publics. Notamment les publics les plus en difficulté. En outre, les volumes de jeunes en formation sont sans commune mesure entre ces deux modes de formation. L'institution scolaire permet donc à un volume beaucoup plus important de jeunes de trouver un emploi que l'apprentissage.

L'étude comparative de l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens doit être approfondie pour aider au pilotage de l'offre de formation au niveau régional. Voie scolaire et apprentissage sont deux modalités de formation complémentaires visant un même objectif : l'insertion des jeunes dans la vie active. Il serait contre-productif de les mettre en opposition.

¹⁴ Cette distorsion varie en fonction du niveau et de la spécialité de formation.

¹⁵ Ce qui constitue une expérience qui aura un impact lors de la recherche d'emploi en fin de formation.

¹⁶ Ce point reste à approfondir, les enquêtes IVA et IPA apportant peu d'informations sur les caractéristiques individuelles des jeunes sortants de formation (origine sociale, origine géographique, parcours scolaires...).

Méthodologie : description des dispositifs d'enquête

L'enquête IVA (Insertion dans la vie active) s'appuie sur un dispositif national piloté par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance. Elle est réalisée chaque année dans toutes les académies de métropole et d'outre mer auprès des jeunes issus d'une spécialité sur deux.

Niveaux de formation

Niveau II : Sorties avec un diplôme de deuxième cycle universitaire : dans l'enquête francilienne IVA, il s'agit des diplômes suivants : DECF, DCESF, DSAA.

Niveau III : sorties de l'enseignement supérieur avec un diplôme de type baccalauréat plus deux ans (BTS).

Niveau IV : sorties des classes terminales de niveau baccalauréat (BT, Baccalauréat professionnel, terminale technologique, Mention complémentaire de niveau IV).

Niveau V : sorties de la dernière classe des seconds cycles professionnels courts (CAP, BEP, Mention complémentaire de niveau V).

Niveau V bis : sorties ou abandon de la scolarité du second cycle court avant l'année terminale (1^{re} année de CAP ou de BEP).

L'enquête IVA 2006 porte sur la situation au 1er février 2006 des jeunes ayant quitté la formation initiale après être sortis des classes terminales (des niveaux V à II) des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels des secteurs public et privé au cours ou à la fin de l'année scolaire 2004-2005. Sont donc exclus du champ de l'enquête, les sortants de lycées déclarant poursuivre des études dans un établissement du second degré ou à l'université, ainsi que ceux ayant signé un contrat d'apprentissage. Au niveau national et depuis 2003, seule la moitié des formations est concernée par l'enquête. Par exemple, en 2006, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2005. En Île-de-France, une convention signée par la Région et les trois académies de Paris, Créteil et Versailles prévoit notamment l'interrogation de tous les jeunes quelle que soit leur spécialité de formation et le financement par la Région de relances téléphoniques auprès des non répondants. Ce dispositif a permis d'élever significativement le taux de réponse de l'enquête IVA 2006 par rapport aux années précédentes : ainsi, parmi les 57 600 franciliens interrogés, 37 800 ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un taux de réponse de 66 %.

La conjugaison de ces mesures permet de comparer les conditions d'insertion à l'issue des différents diplômes préparés en lycée dans la région. Afin d'obtenir des données représentatives au plan académique, un système de pondération permet de compenser les non-réponses. Les données présentées et analysées portent sur des effectifs pondérés. En Ile-de-France, le champ de l'enquête inclut également les sortants de lycées de niveau Vbis (sortis de première année de CAP ou BEP). En revanche, pour les raisons précédemment évoquées, les comparaisons de la région francilienne avec les résultats nationaux ne peuvent être faites aisément (besoin de compiler deux années d'enquête pour avoir des résultats comparables au niveau national).

L'enquête IPA (Insertion professionnelle des apprentis) est un dispositif national piloté par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale. Elle est réalisée chaque année par les services statistiques académiques avec le concours des centres de formations des apprentis (CFA) pour la collecte des données. L'ensemble des 28 700 apprentis franciliens sortis de formation en 2004-2005, du niveau V au niveau I, ont été interrogés par questionnaire sept mois après la sortie (soit en février 2006) sur leur situation au regard de l'emploi. 42% d'entre eux ont répondu (45% au niveau national). Les résultats ont été extrapolés - à l'aide de coefficients de pondération - à l'ensemble des apprentis sortants. Le niveau de formation a été déterminé en fonction de l'année de passage du diplôme (ex : un apprenti sortant en BTS 2^{ème} année, diplômé ou non, est classé en niveau III alors qu'un BTS sorti en 1^{ère} année est classé en niveau IV). L'exploitation régionale a été réalisée par la Région, en partenariat avec les rectorats et la DEPP

Bibliographie

- Affichard J. Combes M-C. et Grelet Y. (1992)**, « Apprentis et élèves de lycées professionnels : où sont les emplois stables ? », Céreq, *Formation emploi*, n° 38, pp. 9-28
- Arrighi J-J. et Joseph O. (2006)**, « A selective cooperation between education and firms in the apprenticeship revival », Céreq, *Net.doc*, n° 22, 21 p.
- Arrighi J-J. et Brochier D. (2005)**, « 1993-2003, l'apprentissage aspiré par le haut », Céreq, *Bref*, n° 217, 4 p.
- Arrighi J-J. et Joseph O. (2005)**, « L'apprentissage : une idée simple, des réalités diverses », Céreq, *Bref*, n° 223, 4 p.
- Bonnal L., Fleury L. et Rochard M-B. (1999)**, « L'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens professionnels : des emplois proches des formations suivies », INSEE, *Economie et statistique*, n° 323, pp. 3-30
- Bonnal L., Clément D. et Mendès S. (2004)**, « L'accès au premier emploi au cours des années 1990 : le cas des apprentis et des lycéens », INSEE, *Economie et statistique*, n° 378-379, pp. 35-53
- Bonnal L. et Mendès S. (2001)**, « L'accès au premier emploi des apprentis et des lycéens : peut-on parler de différences ? », *Documents Séminaires Céreq*, n° 156, pp. 237-249, *Constructions et usages de catégories d'analyse*, 8^{ème} journée d'études Céreq-Lasmas, Institut du longitudinal
- Bonnal L., Mendès S. et Sofer C. (2003)**, « Comparaison de l'accès au premier emploi des apprentis et des lycéens », *Annales d'Economie et de Statistique*, n° 70, pp. 31-52
- Cart B. et alii (2007)**, *Les ruptures de contrats d'apprentissage en région Nord - Pas de Calais*, Ronéoté, Car-Céreq Lille, 162 p.
- Colas M. et Rebière C. (2002)**, « Comparaison entre l'insertion des apprentis et des lycéens sortis du système éducatif en 2001 », *Note d'Information*, n° 02.49 novembre, Ministère de l'Education Nationale, Direction de la programmation et du développement (DPD)
- DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (2008)**, *Insertion des apprentis et des lycéens. Publications académiques et régionales 2005-2006*, Ministère de l'Education Nationale, mars 2008
- Pech J. (2008)**, *Panorama de l'apprentissage en Ile-de-France 2007*, Conseil Régional d'Ile-de-France, Unité développement, février 2008, 68 p.
- Lemaire S. (1996)**, « Qui entre en lycée professionnel, qui entre en apprentissage ? », *Education et Formation*, n° 48, pp. 71-80
- Mendès S. (2003)**, *Les processus de transition vers le marché du travail : une comparaison de l'insertion des apprentis et des lycéens*, Thèse de doctorat, Université d'Orléans
- Moreau G. (2008)**, « Apprentissage : une singulière métamorphose », Céreq, *Formation emploi*, n° 101, numéro anniversaire : regards croisés sur les relations formation emploi, janvier-mars 2008, pp. 119-133
- Moreau G. (2008)**, « La scolarisation de l'apprentissage salarié », *Les temps modernes*, n° 637-638-639, pp. 393-419
- Rose J. (2006)**, « D'une génération à l'autre... Les « effets » de la formation initiale sur l'insertion », *Bref*, n° 222, Céreq, septembre 2005, 4 p.
- Roy N. (2006)**, *Panorama de la formation professionnelle initiale en Ile-de-France*, OREF Ile-de-France, décembre 2006, 6 p.
- Sanchez R. (2004)**, « Les contrats d'apprentissage et de qualification : les caractéristiques individuelles des bénéficiaires restent essentielles pour expliquer l'insertion », *Dares, Premières synthèses*, 2004.01 – n° 05.1, 7 p.
- Sollogoub M. et Ulrich V. (1999)**, « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel », INSEE, *Economie et statistique*, n° 323, pp. 31-52
- Vialla A. (1997)**, « Apprentissage : ruptures, enchaînement de contrats et accès à l'emploi », *Note d'Information*, n° 97(22), Ministère de l'Education Nationale, (DEP)